

**Merci de transmettre à tous vos collègues**

## **Préparation du mouvement – circulaire temps partiel 2016**

**Le SNUDI FO vous alerte sur les projets de l'administration !**

Deux groupes de travail CAPD se sont tenus les jeudis 12 et 19 novembre à l'IA.

A l'ordre du jour :

- circulaire temps partiel,
- préparation du mouvement 2016
- droit à la formation : DIF, congé formation professionnelle
- étude des promotions 2015-2016

L'administration a fait part de ses projets aux représentants du personnel.

**Le SNUDI FO, soucieux de l'intérêt de tous les personnels enseignants, vous rend compte de son mandat.**

## **Circulaire temps partiel 2016**

### **Ce qu'il faut retenir...**

- ▶ Menace confirmée sur le temps partiels
- ▶ TOUS les directeurs seraient exclus du temps partiel
- ▶ Des temps partiels « sur autorisation » très restreints, avec ... lettre de motivation !
- ▶ Menaces réitérées sur le temps partiel annualisé (50% - 80%)

... [En savoir +](#) (ou en PJ)

## **Circulaire mouvement 2016**

L'objectif principal de l'Administration est de nommer un maximum de collègues sur des postes vacants à titre définitif dès la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement.

Pour cela, différentes pistes sont avancées par l'IA :

- ▶ Recomposer des postes entiers avec les fractions laissées par les temps partiels
- ▶ Vers une seule phase du mouvement avec extension du vœu de zone au mouvement principal
- ▶ Quelques avancées dans l'intérêt des personnels

... [En savoir +](#) (ou en PJ)

## **Droit à la formation**

- ▶ **DIF (Droit Individuel à la Formation)**

L'enveloppe globale du DIF a été réduite de + de 60% ! (13.500 € en 2014 contre 5.000€ en 2015).

- ▶ **CFP (Congé Formation Professionnelle)**

Une partie des revendications du SNUDI FO a été entendue par l'IA !

... [En savoir +](#) (ou en PJ)

**Pour tout renseignement, contactez vos délégués du personnel FO**

**Franck : 07.62.54.13.13      Jean-Philippe : 06.81.60.64.35**

**Laurence : 06.27.02.14.16**

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2016 déjà disponible >ICI<**

**Il n'y a que des avantages à vous syndiquer tout de suite au SNUDI FO :**

**1<sup>er</sup> avantage :** vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) jusqu'en décembre 2016

**2<sup>ème</sup> avantage :** vous pouvez payer en 10 fois (1<sup>er</sup> chèque encaissé en janvier 2016)

**3<sup>ème</sup> avantage :** en janvier 2017, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2016 ou en crédit d'impôt

**4<sup>ème</sup> avantage :** pas de mauvaise surprise : vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reconductible. C'est vous qui décidez si vous renouvelez votre cotisation chaque année !

**5<sup>ème</sup> avantage :** **une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion**

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la FNEC FP FO et la MACIF.

En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée.

Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine d'un avocat (sous certaines conditions). **Cela évite donc de prendre une assurance auprès d'une autre société (l'Autonome de Solidarité-MAIF par exemple).** Cette assurance professionnelle n'engendre **aucun surcoût de cotisation.**



**LA BONNE CARTE!**